

ARRETE N° 162022

ARRETE DE POLICE - Route de la Forêt

Considérant la demande de l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE, présentée par monsieur ANTOINE Théo, en date du 11.08.2022, pour la réfection de la chaussée, route de la Forêt à Les Choux.

Considérant la période de travaux à compter du 05 septembre 2022 et pour une durée de 20 jours.

ARRETE :

Article 1 : La circulation routière sera interdite dans les deux sens, à partir du 05 septembre et pour la durée des travaux.

La déviation se fera par la RD44.

Article 2 : La signalisation réglementaire du chantier sera effectuée par le demandeur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée aux lieux habituels.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Les Choux, le 01/09/2022

Le Maire,

CHRISTOPHE MOREL

